



ASSEMBLEE GENERALE
79^{ème} session
Rome, 17 décembre 2020

UNIDROIT 2020
A.G. (79) 1 rév.
Originaux: anglais/français
octobre 2020

ORDRE DU JOUR PROVISoire ANNOTE

1. Ouverture de la session par le Secrétaire Général d'UNIDROIT et par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2019-2020
2. Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2020-2021
3. Adoption de l'ordre du jour (A.G. (79) 1)
4. Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2020 (A.G. (79) 2)
5. Modifications au Programme de travail de l'Organisation pour la période triennale 2020 – 2022 (A.G. (79) 3)
6. Rapport du Président de la Commission des Finances sur sa 90^{ème} session ([F.C. \(90\) 9](#)) et renouvellement des membres de la Commission des Finances (A.G. (79) 1)
7. Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2019 (A.G. (79) 4)
8. Ajustements au Budget de l'exercice financier 2020 (A.G. (79) 5)
9. Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (79) 6)
10. Approbation du projet de Budget pour 2021 et observations soumises par les Etats membres (A.G. (79) 7)
11. Rapport du Secrétaire Général sur la mise à jour des nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT (A.G. (79) 8)
12. Mesures prises par le Secrétariat d'UNIDROIT en relation avec la pandémie COVID-19 (A.G. (79) 9)
13. Divers.

ANNOTATIONS

Point No. 1 – Ouverture de la session

1. La 79^{ème} session de l'Assemblée Générale se tiendra le 17 décembre 2020 au siège d'UNIDROIT. La réunion débutera à 13h00 CET. Après la session, UNIDROIT organisera un événement parallèle en partenariat avec la Mission des Etats-Unis auprès des agences des Nations Unies à Rome, qui débutera à 16h30 CET et portera sur "L'envergure internationale de la Convention du Cap: le potentiel pour les secteurs miniers, agricoles et de la construction (MAC)".

Point No. 2 – Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2019 - 2020

2. M. Abubakar Malami, *Honourable Attorney-General* de la Fédération et Ministre de la justice du Nigéria, a présidé l'Assemblée Générale pendant la période 2019-2020. Conformément à la pratique de rotation annuelle parmi les régions géographiques dans lesquelles les Etats membres d'UNIDROIT sont répartis en vertu de l'article 7(7) du Règlement d'UNIDROIT, il appartient au groupe d'Etats de la région Amériques de nommer le Président pour la période 2020-2021.

Point No. 6 – Renouvellement des membres de la Commission des Finances

3. La Composition de la Commission des Finances, dont les membres actuels ont été nommés par l'Assemblée Générale lors de sa 76^{ème} session (Rome, 7 décembre 2017) doit être renouvelée pour les trois prochaines années, à compter du 1^{er} janvier 2021.

4. La Commission des Finances accomplit plusieurs fonctions importantes, en particulier une fonction consultative relative à la préparation ou aux modifications du budget, à la détermination des contributions des Etats membres, mais aussi détermination des conditions d'administration des biens et valeurs qui entrent dans le patrimoine de l'Institut.

5. L'Assemblée Générale est donc invitée à confirmer la composition de la Commission des Finances selon la pratique établie.